

Opération parrainage



Inscription
2020 / 2021

**Devenez ambassadeur
de votre centre de formation !**
**Parrainez l'un de vos proches en
recommandant une de nos formations.***

Pour vous
un chèque cadeau de **60 €**

Pour votre filleul
un chèque cadeau de **100 €**





COMMENT PROCÉDER ?

- Téléchargez et complétez le bulletin de parrainage.
- Remettez-le à votre filleul afin qu'il le remplisse à son tour.
- Le filleul devra joindre le bulletin complété à son dossier d'inscription.

L'opération se termine le jour de la rentrée effective en formation de votre filleul.



PARRAIN/MARRAINE

Nom :

Prénom :

Tél. : :

Mail :



FILLEUL(E)

Nom :

Prénom :

Tèl
.....

Mail :

Formation choisie (merci de cocher la case correspondante) :

- BPREA en apprentissage
- CS « Conduite d'un élevage porcin »
- CS « Production, transformation et commercialisation de produits fermiers »
- Titre pro. « Eleveur spécialité au choix »
- Titre pro. « Technicien de maintenance et d'engins et matériels agricoles » en apprentissage
- SIL « Agriculture urbaine »
- SIL « Grandes cultures, agronomie et agriculture de conservation »

Conditions générales

- Cette opération Parrainage permet aux 10 premiers parrains par centre de formation (Nantes, Nozay et Les Trinottières) de recevoir un chèque-cadeau d'une valeur de 60 euros TTC. Le filleul recevra un chèque-cadeau d'une valeur de 100 euros TTC.
 - L'opération de parrainage démarre le 30 mars 2020 et se termine le jour de la rentrée en formation des filleuls jusqu'à fin janvier 2021. Les 10 premiers parrains se verront remettre leur cadeau qu'à compter de la rentrée effective de leur filleul.
 - La personne appelée « Parrain » recommande une formation ou un centre de formation (Nantes, Nozay, Les Trinottières) à l'une de ses connaissances, non encore inscrite, appelée « Filleul ». Ne pourront être considérés comme filleuls les candidats ayant déposé leur dossier de candidature avant la date de démarrage de l'opération.
 - Le parrain communique ses coordonnées ainsi que celles de son filleul au centre de formation concerné. Il est entendu que cette offre est non cumulable, un parrain pouvant donc parrainer qu'un seul filleul.
- Les chèques-cadeau ne pourront être ni échangés, ni faire l'objet d'un versement de leur contre-valeur en espèces. Chaque centre de formation (Nantes, Nozay, Les Trinottières) se réserve le droit, si les circonstances l'exigeaient et pour quelque motif que ce soit, de remplacer les dotations par d'autres, de valeur équivalente.
- Le simple fait de participer à l'opération parrainage entraîne l'acceptation pleine et entière et sans réserve des présentes conditions générales. Aucun recours ne pourra être adressé.